

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Charte Demain la Terre

Une nouvelle entreprise commercialise ses produits avec mention « cultivé SANS pesticide de synthèse »

Après Le Jardin de Rabelais avec la mention « cultivé SANS pesticide de synthèse » et Fruits Rouges & Co pour la mention « SANS résidu de pesticide détecté » dont la commercialisation des produits avec ces nouveaux critères a été lancée en juin dernier, **l'entreprise Val de Sérigny lance la commercialisation de ses produits avec mention « cultivé SANS pesticide de synthèse ».**

Pour rappel, l'association Demain la Terre a lancé le 25 février dernier à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, deux nouveaux critères : « SANS résidu de pesticide détecté » et « cultivé SANS pesticide de synthèse ». Ces deux nouveaux critères optionnels viennent s'additionner aux 60 autres proposés par la Charte Demain la Terre. Ils répondent à la volonté des agriculteurs de réduire leur utilisation de pesticides et à une demande sociétale forte pour des produits respectueux de la santé et de l'environnement.



VAL DE SÉRIGNY

Val de Sérigny

Val de Sérigny a été créée en 1989 au cœur du Haut-Poitou. Le terroir et le savoir-faire de l'entreprise font du Melon Val de Sérigny un produit haut de gamme très apprécié des consommateurs.

Après l'audit réalisé par un organisme indépendant dans le cadre du cahier des charges Demain la Terre, Val de Sérigny a validé le critère « cultivé SANS pesticide de synthèse » qui représente un engagement sur le moyen de production.

Les melons fraîchement étiquetés sont en rayon ! Grâce au logo dédié au nouveau critère, le consommateur peut identifier en magasin les melons certifiés Demain la Terre et issues d'une pratique de production davantage respectueuse de l'environnement.



* Voir définition pesticide de synthèse sur www.demainlaterre.org

Pour rappel, l'engagement des producteurs adhérents dans l'intégration de ces nouveaux critères se fait sur la base du volontariat. 6 autres entreprises impliquées dans la Charte Demain la Terre sont en cours d'audit sur les deux nouveaux critères.

L'Association Demain la Terre, créée en 2004, rassemble aujourd'hui 14 entreprises agricoles fruits et légumes, réunies autour d'une même vision de l'agriculture et du développement durable, alliant environnement/biodiversité, économie et social. Demain la Terre a développé son propre cahier des charges, la Charte Demain la Terre®, qui vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs, axée sur trois priorités : la santé, la qualité et le respect des Hommes et de l'environnement. Son application est contrôlée annuellement par un organisme indépendant. Plus de 165 000 tonnes de fruits et légumes sont « certifiés » Demain la Terre. C'est la référence RSE en agriculture fruits et légumes, une troisième voie avec l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Demain la Terre est un des membres-fondateurs du Collectif de la Troisième Voie des Filières Agricoles Responsables.

Demain la Terre, pour des fruits et légumes responsables plus sains, plus sûrs, pour tous !